

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, il est toujours très délicat pour quelqu'un d'avoir à discuter une question dans laquelle il est directement intéressé, comme le bill C-242, qui a trait à l'indemnité des députés. Cependant, je crois de mon devoir de participer à ce débat et de donner mon avis le plus brièvement possible sur le contenu de ce bill.

J'écoutais, cet après-midi, avec beaucoup d'intérêt, le discours qu'a prononcé le président du Conseil privé (M. MacEachen). Je l'ai suivi d'une façon très attentive, essayant de comprendre tous les mots qu'il a prononcés. Je dois le féliciter de la façon honnête dont il a présenté et défendu le projet de loi dont il est le parrain. Il a établi clairement, à mon sens, quel est le véritable rôle d'un député et de quelle façon ce rôle doit être conçu, même au sein de la population. Mais je dirai que malheureusement, le rôle du député est parfois méprisé au sein de la population...

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Vous n'êtes pas sérieux.

M. Lambert (Bellechasse): Le ministre responsable des Postes (M. Côté) dit que je ne suis pas sérieux. C'est parce qu'il sait que je suis à 100 p. 100 sérieux qu'il m'a dit cela, en passant. Je sais que c'est un ami et que c'est pour plaisanter. De toute façon, il reconnaît que je suis réellement un homme sérieux.

À Québec, à l'occasion des séances du comité de la Constitution, le 19 avril—il y a à peine huit jours—j'ai constaté que heureusement, des Canadiens français, des «gens de chez nous», méprisaient le rôle des représentants du peuple.

Il ne servait à rien de protester, car leur opinion était fixée à l'avance. Pour eux, tout député est méprisable, parce qu'ils ne connaissent pas exactement quel est son rôle véritable, ni de quelle façon il s'en acquitte.

Malheureusement, dans le passé, certains députés ont pu mal s'acquitter de leurs fonctions. Mais cela ne veut pas dire que la situation est devenue générale. Quant à moi, depuis que je siège à la Chambre, j'ai eu l'honneur de rencontrer tous les députés, pour qui j'ai beaucoup de respect, et je considère que le rôle du député est réellement un rôle honorable. Au fait, un citoyen qui a l'avantage d'occuper ce poste doit se considérer comme estimé de ses concitoyens et doit, en retour, accorder le meilleur de lui-même pour tâcher de représenter loyalement ses commettants.

Monsieur l'Orateur, je considère également que l'intervention faite aujourd'hui par mon collègue de Lotbinière (M. Fortin) était honnête. Et lorsqu'on entend parfois—et je sais que ce n'est ni sérieux ni sincère—des députés crier que les créditistes sont des hypocrites, je crois que ces paroles dépassent leur pensée. À mon sens, ce n'est qu'une façon de dire que nous ne partageons pas les mêmes vues. Je les excuse de tout cœur, et je suis convaincu que dès demain, ils seront prêts à dire à la population: Voici des gens qui ont le courage de défendre leurs opinions et de dire ce qu'ils pensent.

On dira peut-être aussi—ou du moins on le pensera—voici des députés qui semblent vouloir refuser une augmentation de salaire.

Je ne m'oppose pas parce que nous n'en avons pas besoin; nous en avons besoin, c'est évident! Personne ne

[M. Gauthier.]

refuse des augmentations de revenu. Parfois les gens nous posent la question suivante: Si la loi est adoptée, comme elle devra nécessairement l'être parce que le gouvernement est majoritaire, est-ce que vous allez refuser ce qui vous est offert? Non, monsieur l'Orateur. En effet, lorsque je vote contre des augmentations de taxes et d'impôts, et que la loi est adoptée par la majorité, je me dois de payer ces taxes et ces impôts, comme un citoyen responsable. Il en sera de même pour l'augmentation des indemnités parlementaires; je me conformerai honnêtement à la loi, et j'accepterai la décision de la majorité. Voilà, monsieur l'Orateur, la façon franche et honnête dont je conçois mon rôle, la façon dont j'interprète la situation.

Monsieur l'Orateur, le 5 février 1970, le gouvernement a établi une commission pour étudier la question des indemnités et des dépenses parlementaires. Cette commission avait invité les parlementaires à faire connaître leurs points de vue. Pour ma part, c'est ce que j'ai fait. J'ai présenté un mémoire. Ce n'est donc pas ce soir que j'ai formé mon opinion sur la question!

On n'a qu'à se référer aux notes de la Commission Beauré pour constater que le député de Bellechasse a répondu à l'invitation de la Commission.

Le 19 mai 1970, en présentant mon mémoire, j'exprimais bien humblement mon opinion pour répondre à l'invitation des commissaires, qui nous demandaient de leur présenter nos points de vue. Et voici ce que je disais:

Premièrement, depuis le dernier remaniement de la carte électorale, les circonscriptions rurales ont été agrandies, ce qui oblige un député à supporter de grandes dépenses d'automobile pour voyager à l'intérieur de sa circonscription et être en contact avec la population.

Deuxièmement, la circonscription de Bellechasse, qui comprend pratiquement trois comtés provinciaux, et qui était représentée jusqu'au 25 juin 1968, par trois députés fédéraux, ne l'est présentement que par un seul, ce qui a pour effet de tripler le travail de contacts avec la population, de même que les frais de déplacement et de représentation auprès des diverses associations et corps intermédiaires, ainsi que les contributions de toutes sortes.

Monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer qu'il est dix heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil privé, en tant que leader du gouvernement à la Chambre, ce que nous ferions la semaine prochaine si, par miracle, les députés devenaient soudainement timides ou aphones demain lorsque nous discuterons de nos indemnités?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous poursuivons l'examen de la mesure à l'étude, l'amendement de la loi sur la Chambre des communes, suivi du bill modifiant la loi sur la résidence du premier ministre, puis nous passerons au bill visant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le bill visant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé et enfin le bill modifiant la loi sur les Postes.